Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260409-202604_III-DE

RIEC SUR BÉLON RIEG

DEPARTEMENT DU FINISTERE

-

MAIRIE DE RIEC SUR BELON

-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt six,
Le 09 avril à 19H00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 03 avril, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Marie-Claude LE MAOÛT-GUILLOU, Maire.
Etaient présents (25) : M-C. LE MAOÛT-GUILLOU, E. LE FLOCH, M. LE NOC-GOAPPER, S. LE ROI, M. CAPITAINE, M. CONAN, Y-M. GUEGUEN, I. DAGORN, C. de la TOUR, D. GUERER, G. FLOCH, C. LE ROUX, M. GUYADER, Y-M. JOUAN, S. PETTON, S. PRIMA, E. PELLETER, S. GUILLOU, P. PLOUZENNEC, A. COTTEN, V. PENNOBER, C. KERYHUEL, D. CADO, K. DROUGLAZET, F. POMMIER.
Absents représentés (2) : L. LE GUEN à M. CONAN, C. HENNÉ à C. KERYHUEL
Absent non représenté (0) :
A. COTTEN a été nommée secrétaire de séance

OBJET	**III. ADMINISTRATION – Désignation des membres des commissions municipales**

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-22,
Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints en date du 21 mars 2026,
Vu les délibérations du 09 avril 2026 portant création de quatre commissions municipales, et fixant le nombre de membres par commission,
Considérant qu'il a été proposé par Madame le Maire de procéder à la nomination des membres des commissions par un vote à main levé en lieu et place du vote à bulletin secret.
Considérant que cette proposition a recueillie l'unanimité des voix et qu'il peut ainsi être réalisé un vote à main levé,

Après en avoir délibéré,

Désigne les membres des différentes Commissions municipales comme suit

Pour la commission cadre de vie :

Nom	**Prénom**
LE FLOCH	Ewen
LE GUEN	Laurent
GUÉGUEN	Yves-Marie
GUÉRER	Dominique
GUYADER	Maxime
JOUAN	Yves-Marie
PRIMA	Simon
GUILLOU	Sarah
PENNOBER	Vincent
KERYHUEL	Claude

Unanimité

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260409-202604_III-DE

Pour la commission dynamiques locales :

Nom	**Prénom**
LE ROI	Sébastien
CAPITAINE	Morgane
CONAN	Morgane
De la TOUR	Christian
FLOCH	Gildas
LE ROUX	Carole
PRIMA	Simon
PLOUZENNEC	Pauline
CADO	Didier
DROUGLAZET	Klervi

Abstention :0
Pour :27
Contre :0

Unanimité

Pour la commission ressources humaines et finances :

Nom	**Prénom**
LE MAOÛT-GUILLOU	Marie-Claude
LE FLOCH	Ewen
CAPITAINE	Morgane
GUÉGUEN	Yves-Marie
De la TOUR	Christian
HENNÉ	Cécile

Abstention :0
Pour :27
Contre :0

Unanimité

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260409-202604_III-DE

Pour la commission solidarité et jeunesse :

Nom	**Prénom**
LE NOC-GOAPPER	Myriam
DAGORN	Isabelle
FLOCH	Gildas
PETTON	Sophie
PELLETER	Elodie
COTTEN	Anaëlle
DROUGLAZET	Klervi
POMMIER	Fabien

Abstention :0
Pour :27
Contre :0

Unanimité

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Marie-Claude LE MAOÛT-GUILLOU

Le Maire.

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260409-202604_III-DE

